



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr. : Générale  
5 septembre 2007

Français  
Original : Anglais



**Dix-neuvième réunion des Parties  
au Protocole de Montréal relatif à des  
substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Montréal, 17-21 septembre 2007

Point 14 de l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire\*

**Domaines d'étude prioritaires proposés aux Groupes d'évaluation  
pour les rapports quadriennaux à soumettre en 2010 (article 6 et décision XV/53)**

## Projet de décision

### **Décision XIX/... Mandats du Groupe de l'évaluation scientifique, du Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement et du Groupe de l'évaluation technique et économique**

*La dix-neuvième Réunion des Parties décide :*

1. De prendre note avec satisfaction des travaux excellents et hautement utiles du Groupe de l'évaluation scientifique, du Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement et du Groupe de l'évaluation technique et économique et de leurs collaborateurs du monde entier aux fins de l'établissement de leurs rapports d'évaluation de 2006, et notamment du rapport de synthèse de 2007;
2. De demander aux trois groupes d'évaluation de mettre à jour leurs rapports de 2006 en 2010 et de les présenter au Secrétariat le [31 décembre 2010] au plus tard afin que le Groupe de travail à composition non limitée et la vingt-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal les examinent en 2011;
3. De demander aux Groupes d'évaluation de tenir les Parties au Protocole de Montréal annuellement informées de tous faits nouveaux importants;
4. Qu'aux fins du rapport de 2010, le Groupe de l'évaluation scientifique examine les questions suivantes :
  - a) Evaluation de l'état de la couche et du mécanisme de reconstitution de la couche;
  - b) Evaluation de l'importance des trous dans la couche d'ozone au-dessus de l'Antarctique et de l'érosion de l'ozone au-dessus de l'Arctique et de leurs modifications prévues;
  - c) Evaluation des tendances des concentrations de substances appauvrissant la couche d'ozone dans l'atmosphère et de leur compatibilité avec les données communiquées en matière de production et de consommation desdites substances;

\* UNEP/OzL.Pro.19/1.

- d) Evaluation des impacts de l'évolution du climat sur la reconstitution de la couche d'ozone;
  - e) Etude des incidences de la couche d'ozone, des modifications qu'elle a subies, des substances appauvrissant la couche d'ozone et de leur impact sur le climat;
  - f) Analyse des concentrations atmosphériques des substances contenant du bromure et des incidences quantitatives vraisemblables de l'état de la couche d'ozone en résultant;
  - g) Description et interprétation des modifications observées de l'ozone et du rayonnement ultraviolet aux niveaux mondial et polaire et élaboration de projections et de scénarios relatifs au devenir de ces variables, en tenant compte des incidences prévues de l'évolution du climat;
5. Que le Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement devrait examiner les questions ci-après aux fins de mises à jour ultérieures et du rapport de 2010 :
- a) Mise en évidence permanente des incidences de l'érosion de l'ozone sur l'environnement et des interactions entre cette érosion et l'évolution du climat dans tous les domaines étudiés;
  - b) Evaluation des effets sur la santé humaine de l'érosion de l'ozone stratosphérique et de ses interactions avec l'évolution du climat;
  - c) Mise en évidence et évaluation des effets de l'érosion de l'ozone stratosphérique et de ses interactions avec l'évolution du climat des points de vue éthique, juridique, social et économique;
  - d) Evaluation de l'impact des effets de l'accroissement du rayonnement UV-B sur des écosystèmes terrestres aux niveaux de complexité différents, y compris les réactions des différents végétaux sur l'action conjuguée des facteurs climatiques et de l'évolution du rayonnement UV-B;
  - e) Etude des effets d'un accroissement du rayonnement UV-B sur les écosystèmes aquatiques et notamment des incidences sur la structure et la fonction des écosystèmes, la composition des espèces et la productivité;
  - f) Etude des incidences de l'évolution du rayonnement UV-B sur les écosystèmes terrestres et aquatiques en mettant l'accent sur ses conséquences sur les cycles biogéochimiques du carbone, de l'azote, du soufre, des métaux et d'autres éléments;
  - g) Evaluation de l'impact sur l'environnement et la santé des personnes des modifications de la composition de la troposphère et de la qualité de l'air résultant de l'érosion de l'ozone stratosphérique et de leur importance;
  - h) Etude de l'effet du rayonnement UV-B et des principaux facteurs du changement climatique, tels que la température, sur les matériaux (bois, poil, laine, protéines, polymères organiques synthétiques) ainsi que de l'efficacité des stabilisateurs de lumière en ce qui concerne l'atténuation des effets néfastes;
  - i) En consultation avec le Groupe de l'évaluation scientifique et les groupes de travail compétents du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat établir un bref rapport sur la situation en ce qui concerne l'ozone et le rayonnement UV-B et les changements prévus afin de fixer le cadre dans lequel analyser les incidences environnementales de l'érosion de l'ozone et ses interactions avec l'évolution du climat en vue de compléter le rapport plus détaillé fourni par le Groupe de l'évaluation scientifique;
6. Que le Groupe de l'évaluation technique et économique devrait, entre autres, examiner les points suivants :
- a) Importance de l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone pour le développement durable, notamment dans les pays visés à l'article 5 et les pays à économie en transition;
  - b) Progrès technique dans tous les secteurs;
  - c) Choix techniques et économiques possibles aux fins de l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone en recourant à des solutions de remplacement donnant de meilleurs résultats d'un point de vue environnemental eu égard à l'évolution du climat, à la santé humaine et à la viabilité;
  - d) Progrès technique en matière de récupération, de réutilisation et de destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone;

e) Comptabilité des substances appauvrissant la couche d'ozone produites et utilisées ainsi que des substances inventoriées ou contenues dans des produits;

f) Comptabilité des émissions de toutes les substances appauvrissant la couche d'ozone présentant un intérêt en vue d'une mise à jour permanente de leurs modalités d'utilisation et confrontation de ces données avec celles du Groupe de l'évaluation scientifique afin de vérifier périodiquement la concordance entre les estimations des émissions et les concentrations atmosphériques.

---